

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

Séance du 25 mars 2025

Délibération n°
20250325-08

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Date de la convocation
18 mars 2025

OBJET

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
26 MARS 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
26 MARS 2025
Le Maire,

Georges BLANC

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

CCPEVA – CONVENTIONS D'HYDROCURAGE

Par délibération du 27 janvier 2025, la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance a approuvé deux conventions cadres pour la mise à disposition d'un véhicule d'hydrocurage, pour des opérations curatives ou pour l'entretien préventif d'ouvrage au profit de ses communes membres.

Le tarif de cette mise à disposition a été fixé à 140 € TTC pour 1 heure d'intervention sur site et à 110 € TTC l'heure de travail supplémentaire.

Considérant le besoin de la commune de Larringes d'assistance et de mise à disposition de matériel pour l'entretien préventif de certains ouvrages spécifiques, notamment, d'eaux pluviales, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les deux conventions susmentionnées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la convention cadre de mise à disposition d'un véhicule d'hydrocurage pour des opérations curatives proposée par la CCPEVA,

Approuve la convention cadre de mise à disposition d'un véhicule d'hydrocurage pour l'entretien préventif d'ouvrage proposée par la CCPEVA,

Approuve la mise à disposition d'un véhicule d'hydrocurage par la CCPEVA aux tarifs de :

- Forfait de mise à disposition pour une heure d'intervention sur site : 140 € TTC
- Heure de travail supplémentaire : 110 € TTC/heure

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions susvisées, ainsi que tous actes à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération et desdites conventions.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 25 mars 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Laure METRAL